

1087

SOGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DEPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DEPARTAMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERNI

21 juin 1982

Aide d'urgence aux victimes du conflit au Liban.
Demande de crédit supplémentaire d'un montant de 5 millions de francs
à charge de la réserve du crédit de programme pour l'aide humanitaire
internationale de la Confédération

Département des affaires étrangères. Proposition du 18 juin
1982 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 21 juin 1982 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 18 juin 1982
(adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

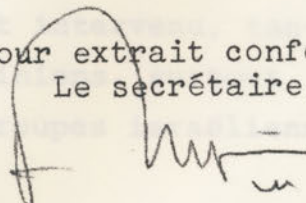
d é c i d e :

1. L'action d'aide en faveur des victimes du conflit au Liban, d'un montant de 5 millions, à prélever sur la réserve de 35 millions inscrite au crédit de programme pour l'aide humanitaire internationale de 360 millions (AF du 2.12.81) est approuvée.
2. Le département des affaires étrangères est autorisé à prendre immédiatement les engagements envisagés dans le cadre de la présente proposition.
3. Le crédit de paiement nécessaire de 5 millions de francs sera inclus dans le second supplément du budget 1982 à l'article 202.493.20 "Oeuvres d'entraide internationale". Un crédit provisoire urgent est alloué pour ce même montant. Le département des affaires étrangères est invité à compenser, dans toute la mesure du possible, le présent crédit par le blocage d'une somme correspondante sur d'autres crédits de l'aide publique au développement.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 15 (GS 3, DEH 12) pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 10 (GS 5, BLW 5) "
- EFK 2 "
- FinDel 2 "

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,




EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.222 Lib - KLE/GW - sl

Berne, le 18 juin 1982

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Distribuée

AU CONSEIL FEDERAL

- Aide d'urgence aux victimes du conflit au Liban
- Demande de crédit supplémentaire d'un montant de 5 millions de francs à charge de la réserve du crédit de programme pour l'aide humanitaire internationale de la Confédération

I

L'invasion du Liban a transformé de vastes régions de ce pays en champs de bataille où l'armée israélienne et la résistance libanaise, en particulier les forces palestiniennes, se livrèrent à des combats acharnés. Les troupes de l'Etat hébreu, grâce à leur supériorité en hommes et en équipement, ont rapidement progressé vers le nord; elles ont atteint la banlieue de Beyrouth autour du 10 juin. Des bombardements intensifs et presque ininterrompus par l'aviation, l'artillerie et la marine israélienne ont causé d'énormes pertes en vies humaines et en matériel, à Beyrouth même ainsi que dans les villes et villages du Sud et de la vallée de la Bekaa. Le 11 juin, un cessez-le-feu ne s'appliquant qu'aux forces israéliennes et syriennes est intervenu, tandis que les combats avec les Palestiniens, surtout dans les régions occupées par les troupes israéliennes, continuaient à faire rage.

II

Il s'avère difficile, à l'heure actuelle, de chiffrer le nombre des victimes de ces tragiques événements. Outre de nombreux morts et blessés, tant parmi les combattants que parmi la population civile libanaise et palestinienne, des dizaines de milliers de réfugiés, de veuves, d'orphelins et de sans-abri vivent dans des conditions extrêmement précaires et ont un urgent besoin d'assistance. Le CICR, selon une récente communication, envisage de protéger et d'assister quelque 250'000 personnes en détresse pendant un mois au moins, tout en espérant que ce nombre diminue par la suite. Le CICR dispose actuellement de 42 délégués, parmi lesquels 21 pour les actions médicales. Tous travaillent en étroite collaboration avec la Croix-Rouge libanaise et le Croissant-Rouge palestinien, permettant ainsi de parer aux besoins les plus pressants. Pour son programme d'aide d'urgence pendant les trois prochains mois, le CICR a établi un budget de 38 millions de francs pour le financement duquel il a lancé un appel de fonds. Par ailleurs, plusieurs organisations internationales sollicitent de manière pressante la communauté internationale de fournir une aide en nature et en espèces aux innombrables victimes du drame libanais. Ainsi la FAO/PAM lance un appel pour une aide alimentaire d'urgence sous forme de céréales, de lait, d'huile, de viande et de sucre destinée à nourrir environ 600'000 personnes pendant six mois. L'UNRWA, l'UNICEF et l'UNDRO souhaitent un apport extraordinaire en espèces.

Partout dans le monde des actions de secours commencent à s'organiser. En Suisse, des organisations caritatives privées s'emploient activement à venir en aide au Liban et ont adressé au Département des demandes de contributions en vue de financer leurs opérations. La Confédération ne saurait demeurer à l'écart des mouvements de solidarité internationale qui se manifestent dans de nombreux pays. Le Département envisage donc de soutenir par des contributions en espèces et en nature les programmes d'aide du CICR et des organisations internationales d'une part et, d'autre part, les actions de secours des oeuvres d'entraide privées suisses.

Il n'est cependant pas possible de prévoir aujourd'hui déjà l'ampleur de l'assistance que la Suisse sera finalement appelée à fournir au Liban. Afin de pouvoir faire face aux appels à l'aide qui se multiplient, le Département estime qu'un premier crédit de 5 millions de francs devrait permettre, dans la phase actuelle des secours d'urgence, de répondre favorablement à certaines demandes qui lui sont déjà parvenues ou qui lui seront adressées ces prochaines semaines. Ce crédit sera prélevé sur la réserve de 35 millions inscrite au crédit de programme pour l'aide humanitaire internationale de la Confédération (AF 3.12.81). Les moyens inscrits au budget pour l'année en cours ne suffisant pas à couvrir la somme mentionnée ci-dessus, l'action prévue devrait être financée au moyen d'un crédit supplémentaire. Nous avons entrepris les démarches nécessaires afin d'essayer de bloquer un montant correspondant sur d'autres crédits de l'aide publique au développement; or ces travaux prennent un certain temps alors que les appels à l'aide se font de plus en plus pressants. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que notre proposition soit

acceptée sans attendre le résultat des recherches en cours.
relatives sur d'autres crédits de l'aide publique au développement.

III

L'Administration fédérale des finances du Département fédéral des finances a été consultée. Elle est d'accord avec cette proposition.

IV

Vu ce qui précède, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de faire

la proposition suivante

- 1) Le Conseil fédéral approuve l'action d'aide en faveur des victimes du conflit au Liban, d'un montant de 5 millions, à prélever sur la réserve de 35 millions inscrite au crédit de programme pour l'aide humanitaire internationale de 360 millions (AF du 2.12.81).
- 2) Le Département fédéral des affaires étrangères est autorisé à prendre immédiatement les engagements envisagés dans le cadre de la présente proposition.
- 3) Le crédit de paiement nécessaire de 5 millions de francs sera inclus dans le second supplément du budget 1982 à l'article 202.493.20 "Oeuvres d'entraide internationale". Un crédit provisoire urgent est alloué pour ce même montant. Le Département fédéral des affaires étrangères est invité à compenser, dans toute la mesure du possible, le

1088

présent crédit par le blocage d'une somme correspondante sur d'autres crédits de l'aide publique au développement.

21. Juni 1982

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Bundesfeierpende 1983
Bestimmung

Departement des Innern. Antrag vom 28. Mai 1982 (Beilage)
Finandepartement. Mitbericht vom 7. Juni 1982 (Zustimmung)
Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement. Mitbericht vom
9. Juni 1982 (Zustimmung)

Pierre Aubert

Entgegenüber hat der Bundesrat

beschlossen:

Extrait du procès-verbal

- Département des affaires étrangères en 15 exemplaires (SG 3 exemplaires, DDA, Div. aide humanitaire 12 exemplaires), pour exécution;
- Département des finances (Secrétariat général, en 7 exemplaires), pour information;
- Département de l'économie publique (Office de l'agriculture, en 4 exemplaires), pour information;
- Contrôle des finances (en 2 exemplaires) pour information;
- Délégation des finances (en 5 exemplaires), pour information.

Für getrennten Auszug,
der Protokollführer: